



LIVRET D'ACCUEIL

Lits Halte Soins Santé

SOMMAIRE

PRESENTATION
DE
L'ASSOCIATION

3-5

PRESENTATION DU
SERVICE

Lits Halte Soins
Santé

6-7

REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT

Droits de la
personne

8-10

PLAN D'ACCES

11

2

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

En référence à l'article 2 de ses statuts, l'Association La Traverse a pour but général :

- De promouvoir, soutenir l'accès de tous aux droits fondamentaux notamment dans le domaine du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation, de la culture et de la protection de la personne, de la famille et de l'enfance et du droit du territoire.
- De mener, développer toute action permettant d'améliorer la situation et les conditions de vie des personnes exposées à la précarité et à l'exclusion, de favoriser leur insertion et leur autonomie
- De participer au débat public comme acteur citoyen sur les questions d'exclusion.

Des bénévoles et une équipe salariée pluridisciplinaire



Ses valeurs

Extrait du projet associatif
- juin 2022 -

LE SENS DE L'ACTION DE LA TRAVERSE :

Dans la droite ligne de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du préambule de la constitution, l'Association la Traverse affirme la dignité et la valeur intrinsèque de chaque personne. Ce respect des droits et de la dignité constitue le fondement éthique qui s'impose à tous les acteurs de l'Association -

C'est en 1982 que le Pasteur Alain REY, entouré de militants associatifs, a créé l'association la Traverse, afin de venir en aide aux sortants de prison. Il en a été le premier Président.

Aujourd'hui, la Traverse occupe une place centrale et reconnue dans le secteur « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI).

En lien avec les activités développées, l'association est attachée à apporter sa contribution à d'autres niveaux, notamment par le biais de collaborations inter associatives, de divers mandats au plan local, régional ou national ou encore lors d'actions ponctuelles en lien avec ses missions.

Elle s'attache par ailleurs à entretenir avec les administrations locales et nationales comme avec tous les autres acteurs un partenariat responsable et de qualité, au service des valeurs et objectifs définis dans son projet associatif.


UNE VOLONTE COMMUNE DE « FAIRE SOLIDAIRE »

- Nous rendre utiles et solidaires de concitoyens moins favorisés
- Promouvoir et servir le respect des droits humains fondamentaux : santé, liberté, dignité, travail, vie sociale, logement et respect de l'intimité et de la vie privée ...
- Créer les conditions pour donner à chaque personne d'être acteur de ses propres projets
- Participer au changement de regard sur les personnes les plus fragiles
- Mettre en œuvre des actions de solidarité concrètes et utiles fondées sur la recherche de sens, du sens de « leurs vies »
- Accompagner les personnes vers leurs droits dans une logique d'accompagnement vers l'autonomie, l'objectif est d'accompagner la personne pour qu'elle retrouve autonomie et capacité de décision.

4

Confiance
Qualité des relations humaines
Partenariat et travail en réseau

Respect et valorisation des différences / l'altérité



**UNE OFFRE
DE SERVICES
VARIEES**

Accueil de Jour
Maraudes / Jardins partagés
En semaine du 1^{er} avril au 31 octobre

7 / 7 jours du 1^{er} novembre au 31 mars
Petit déjeuner, déjeuner, douche, laverie,
point Hygiène Info Santé, maraudes
Domiciliation Postale

CHRS

17 places Urgence + 19 Places
Insertion
+ 6 places « hors CHRS »
à Mende

Tél Urgence 115 Co -gestion avec
SIAO 48
(nuits et week-end)

HUDA

Hébergement urgence
demandeurs asile
30 places / Marvejols et
Mende

5

Service logement

Accompagnement vers et dans
le logement
(ASLL - AVDL - IML - ALT)

Service juridique

France Victimes 48
Aide gratuite aux victimes
d'infractions pénales

Accès aux droits

Maison Relais

30 places en diffus à Mende
Un lieu d'accueil en centre-ville de
Mende

PRESENTATION DU SERVICE

Lits Halte Soins Santé

Les structures dénommées « Lits Halte Soins Santé » accueillent temporairement des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. Elles sont ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de l'année. **La durée prévisionnelle de séjour est de 2 mois, éventuellement renouvelable, sur avis du médecin référent.**

UNE UNITE DE SOINS A TAILLE HUMAINE

Les Lits Halte Soins Santé de la Traverse disposent de 5 places, agréées et financées par l'Agence Régionale de Santé, dans des locaux loués au bailleur social Polygone 48. Les locaux hébergent également des places du CHRS et des bureaux administratifs

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec les autres services de l'Association.

Il a pour objectif d'apporter une égalité d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité.

Vous êtes accueilli quelle que soit votre situation administrative, si votre état de santé ne justifie plus une hospitalisation mais nécessite une prise en charge sanitaire adaptée.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



La directrice de l'Association & la cadre socio-éducative garantes du cadre de fonctionnement et chargée de coordonner les actions du service

Un médecin référent, assure la cohésion médicale par la validation des admissions, le suivi des patients, l'organisation des soins et l'orientation si nécessaire vers leurs confrères

Une infirmière chargée des soins, du suivi quotidien et de la coordination du parcours de soins

Un travailleur social en charge de l'accompagnement social et chargée de soutenir les personnes dans les actes quotidiens et d'impulser une dynamique de groupe autour de partage de temps collectifs (ateliers, activités, animation, réunion de résidents...).

Surveillant de nuit, agents technique et d'entretien, services administratif et éducatif : mutualisés avec les autres dispositifs de l'association

UN ACCOMPAGNEMENT A LA CROISE DU MEDICAL ET DU SOCIAL

Les LITS HALTE SOINS SANTE ont pour vocation de proposer un séjour visant à vous permettre de suivre un parcours de soins dans un cadre stabilisant. Les admissions en LHSS interviennent en sortie d'hospitalisation et viseront à favoriser la continuité des soins avec les structures hospitalières.

Dès votre admission sur le service un contrat de soins sera établi par le médecin. Ce contrat vous présentera de manière concise le travail de soins qui sera réalisé pour vous sur le service. Les différents soins techniques et suivis médicaux en lien avec la ou les problématiques médicales seront alors précisés. L'infirmier assurera ensuite la mise en œuvre du projet médical à travers la réalisation des soins courant (injections, pansements, distribution des traitements) ainsi que la coordination de la prise en charge (prise de RDV, accompagnements aux consultations...).

La prise en charge sociale s'articulera quant à elle sur plusieurs axes. L'ouverture des droits fondamentaux et la construction du projet de sortie seront à prioriser car cela nécessite du temps pour restaurer les droits (ex droits à ressource) et travailler avec les partenaires de l'hébergement / logement adapté ou non pour construire le projet de sortie et d'insertion sociale.

Dans le cadre de votre prise en charge personnalisée, vous bénéficierez d'un espace privé, d'une restauration, d'un accompagnement à la vie quotidienne ainsi que des temps d'activités collectives. Une équipe d'accompagnants sociaux (éducatrices et éducateurs spécialisé.es, monitrices et moniteurs éducateurs, veilleurs de nuits...) sera présente pour assurer votre prise en charge et votre bien être au quotidien tous les jours de la semaine

7

LES LOCAUX

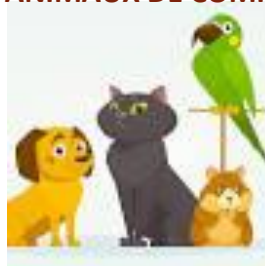
Le service dispose de 3 appartements, dont 2 pouvant accueillir 2 personnes, en chambre individuelle.

2 des appartements sont de plein pied et accessibles PMR.

Chaque appartement dispose d'une cuisine/pièce à vivre et d'une SDB avec WC, douche et lavabo.

En complément des logements, le service dispose d'une salle commune utilisée dans les cadre des activités collectives

**LES ANIMAUX DE COMPAGNIE SONT ACCEPTES
SOUS CONDITIONS**



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un contrat de séjour personnalisé est élaboré à votre admission. Il tient compte de votre situation. Il définit les étapes et la durée prévisionnelle de votre séjour.

Vous avez droit

- A un espace privé
- Au respect de votre identité
- A la confidentialité
- A une élection de domicile pour recevoir votre courrier
- A la possibilité d'être accueilli avec votre animal de compagnie

Vous avez des devoirs

- Respecter les personnes (autres résidents, professionnels...) et le matériel mis à votre disposition
- Respecter les rendez-vous convenus
- Rester à 100% responsable de votre animal

A une prise en charge de vos soins coordonnée par le médecin référent du service

- La prise en compte de votre santé se fera avec vous
- L'infirmier en assure la mise en œuvre et réalise les soins courants (par exemple : injections, pansements, distribution des médicaments ...)
- Votre traitement est entreposé dans une armoire sécurisée
- Vos soins sont réalisés dans votre chambre ou dans le bureau médical
- Toute décision ou prescription requerra votre accord
- Les repas peuvent être pris : à l'Accueil de Jour ou dans votre logement

- A votre admission, vous devez remettre l'intégralité de votre traitement et vos ordonnances à l'infirmier
- Votre présence est indispensable lors des consultations du médecin référent
- D'accepter l'entrée dans votre chambre des professionnels, pour raison de sécurité ou de suivi de l'entretien des locaux - même en votre absence -
- Si votre état de santé le permet, vous participerez aux actes de la vie quotidienne (par exemple : débarrasser la table, faire votre lit...)

A un accompagnement social

- Un travailleur social vous accompagne dans les différentes démarches (ouvertures de droits, orientation vers les partenaires...)
- Il construit avec vous votre projet de sortie et la recherche de solutions adaptées à votre situation
- Remettre les documents nécessaires
- Votre refus des solutions proposées entraîne une fin de prise en charge, en lien avec les partenaires extérieurs

Durée de séjour

- Le temps nécessaire à l'amélioration de votre état de santé
- La durée initiale peut être renouvelée une fois, si besoin, par décision du médecin
- Vous devez respecter la tranquillité des autres résidents
- Tout acte de violence verbale ou physique est strictement interdit et entraîne une procédure pouvant aller jusqu'à l'exclusion
- Par votre départ précipité des Lits Halte Soins Santé, vous acceptez que vos effets personnels, non récupérés dans un délai d'un mois, soient donnés à des associations caritatives.

Heures de sorties

- Les heures de sorties seront établies en fonction de votre état de santé et après avis du médecin référent.
- Toute demande particulière, formulée par écrit, peut-être étudiée par l'équipe.
- Vous avez le droit de recevoir des visites selon des heures convenues avec les professionnels.
- La loi interdit tout trafic et prise de produits illicites (stupéfiants, médicaments détournés de leur usage...) cela peut constituer un motif de renvoi et l'intervention des autorités judiciaires.
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement (chambre & parties communes)
- La détention d'armes n'est pas autorisée.

- **Tout manquement au règlement entraîne une procédure graduant les sanctions et pouvant aboutir à une exclusion.**
En cas de nouvelle demande de votre part, votre dossier ne sera réétudié qu'après réparation préalable d'éventuels dommages causés et redéfinition de vos engagements.
- **En cas de désaccord, le médiateur de la République peut être saisi.**

Le droit des usagers

La prise en charge se déroule dans le respect des droits de l'utilisateur tels que déclinés dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie. L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. (Art L.311-3 du CASF).

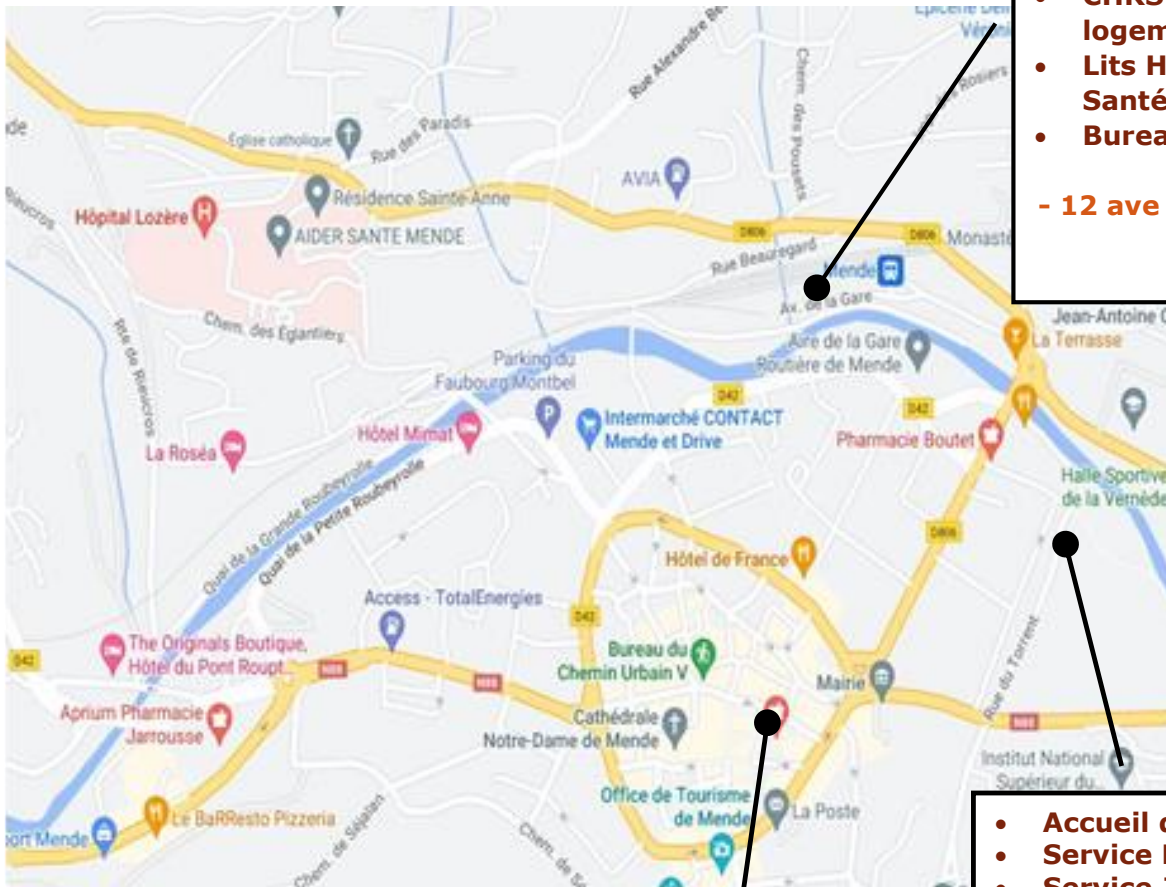
Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sont assurés à l'utilisateur :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité. Dans ce cadre, si la personne est accompagnée par un membre de sa famille (conjoint, enfant), nous recherchons avec elle des modalités d'accueil adaptées à cette situation.
- Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché,
- La confidentialité des informations la concernant, l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires,
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières.

La loi 2002-2 prévoit les outils garantissant leur effectivité :

- **Le livret d'accueil** : ce document est remis à toute personne admise aux Lits Halte Soins Santé dès son arrivée. Il présente l'association, l'organisation du service, les formalités administratives et les droits des usagers.
- **La charte des droits et libertés** : établit les droits fondamentaux auxquels peut prétendre toute personne accueillie en établissement.
- **Le règlement de fonctionnement** : définit les droits, les obligations et les devoirs de la personne accueillie. Il est annexe au contrat de séjour.
- **Le contrat de séjour** : définit les objectifs et la nature de l'accompagnement proposé pour chaque occupant.
- **Le projet d'établissement ou de service.**
- **Le conseil de la vie sociale ou les autres formes de participation.**

PLAN D'ACCES



- CHRS (bureau et logements)
 - Lits Halte Soins Santé
 - Bureau HUDA
- 12 ave de la Gare -

- Accueil de Jour
 - Service Logement
 - Service Juridique
- 7 rue du Torrent -

Bureau Maison Relais
- 4 place au blé -

Lits halte soins santé



☎ : 04.66.65.21.92.

💻 : secretariat@latraverselozere.fr

✉ *Association La Traverse – Service Lits Halte Soins Santé*
12 avenue de la Gare - 48000 MENDE

Siège Social : 7 rue du Torrent - 48000 MENDE - 04-66-49-21-75